



DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le 14/09/2023

ID : 019-211906706-20230914-DECISION15_23-DE

COMMUNE DE CUREMONTE

PARKING « LA COMBE » / TRAVAUX D'AMENAGEMENT **CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Le Maire de la commune de CUREMONTE,
Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire pour les marchés passés selon la procédure adaptée inférieur à 214 000€,

Considérant les difficultés de stationnement aux abords de l'église de La Combe, créant des désordres routiers et des problèmes de sécurité,

Considérant la délibération DE63-23 et DE25-23, établissant le projet de Parking à La Combe suite à l'acquisition d'une portion de parcelle anciennement cadastrées A252 et 253,

Considérant l'estimation des travaux pour un montant de 31 210€ HT soit 37 452.TTC,

Considérant le devis présenté par l'entreprise VEYSSIERE TP en date du 13/09/2023 d'un montant de **31 355.00€ HT soit 37 626.00€ TTC**

D15/2023 - DECISION -

ARTICLE I : Décide de signer le devis proposé par l'Entreprise VEYSSIERE TP en date du 13/09/2023 d'un montant de **31 355.00€ HT soit 37 626.00€ TTC pour les travaux de terrassement et d'aménagement du parking de La Combe.**

ARTICLE II: Dit que la dépense sera imputée à l'article 231 au Budget Principal 2023 au programme 207 PARKING LA COMBE au numéro d'inventaire 2023-004 « Acquisition et Aménagement Parking La Combe».

ARTICLE IV: Ampliation de cet arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Trésorier de Meyssac,
- Sous-Préfecture pour contrôle de légalité,

Fait à CUREMONTE, le 14/09/2023

Madame le Maire,

Nelly GERMANE.

